

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Juin 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-huit Juin à vingt heures trente cinq  
Le Conseil municipal de la commune de CURLEY  
Etant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN, Marine MERY,  
Messieurs, Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Bruno BARRALLON, Franck DE DEMO, Régis FOLLOT, Elvis JEANNOT, Michel PERSONNIER

Était absent excusé :

Monsieur Pascal HADJUR, pouvoir donné à Monsieur Dominique BAILLEUX.

**Secrétaire de séance : Marine MERY**

**Délégations au Maire**

Sur les 29 délégations possibles, M. Dominique BAILLEUX propose que 15 d'entre elles lui soient attribuées.

Après discussions, et à l'unanimité, le conseil en retire 2 et en ajoute 1.

Liste des délégations accordées et limites :

<b>Délégation</b>	<b>Limite</b>
1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;	2 500 €
2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;	
3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;	50 000 €
4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;	
6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;	
7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;	
9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;	

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;	
14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;	
16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;	
18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;	
20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;	50 000 €
24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;	
26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;	

### Délégations extérieures

- **Cimetière**
  - Déléguée titulaire : Mme Dominique CONVERSIN
  - Déléguée suppléante : Mme Sylvine CHALLET
  
- **SICECO**
  - Délégué titulaire : Mr Franck DE DEMO
  - Déléguée suppléante : Mlle Marine MERY

### Commission communale des impôts directs (CCID)

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

En plus du Maire, 24 personnes de la commune doivent être proposées à l'Administration.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la liste ci-dessous pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) :

M.	AUBERT	Grégory
M.	BABOUHOT	Christophe
M.	BARRALLON	Bruno
M.	BARROIS	Jackie
MME	CHALLET	Sylvine
M.	CLOCHEY	Simon
MME	CONVERSIN	Dominique
M.	COULOT	Guy
M.	DE DEMO	Franck
MME	MARCHAL	Huguette
M.	FOLLOT	Régis
M.	GABA	Philippe
M.	HADJUR	Pascal
MME	CHRIST DIAVORINI	Nadine
MME	BESANCON	Françoise
MME	BOUQUET	Gisèle
M.	LASARTE	Arthur
M.	MANSUY	Yves
MME	MERY	Marine
M.	MUTIN	Stéphane
M.	PIATKOWSKI	Joseph
M.	THOMAS	Olivier
M.	PERSONNIER	Michel
M.	JEANNOT	Elvis

## Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

Cette Commission statue à posteriori sur les demandes d'inscription et sur les radiations opérées par le Maire.

Elle est composée de :

- 1 conseiller municipal ;
- 1 délégué désigné par la Préfecture ;
- 1 délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

M. Bruno BARRALLON propose sa candidature en tant que conseiller.

## Délibération concernant le taux d'imposition appliqué par la commune

Considérant que les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'Administration, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux prélevé par la commune.

## Commissions municipales

Le maire expose l'organisation qu'il souhaite mettre en place pour la gestion des affaires de la commune.

Le principe est le suivant :

- Le Conseil a en portefeuille un certain nombre de projets et décide, en fonction de ses priorités, d'en confier l'instruction à la commission adéquate.
- La commission instruit le projet au niveau technique, administratif, réglementaire et financier.
- Lorsque le dossier est validé en interne par la commission, il est soumis au Conseil qui donne son aval pour la réalisation, le diffère dans le temps compte-tenu d'autres priorités, ou encore décide de ne pas donner suite.
- Lorsque le projet est validé, la commission dispose des moyens pour le mettre en œuvre.

Trois commissions seront mises en place sous la présidence du maire et des deux adjoints. Les adjoints seront pourvus des délégations nécessaires afin que les commissions puissent travailler avec une certaine autonomie.

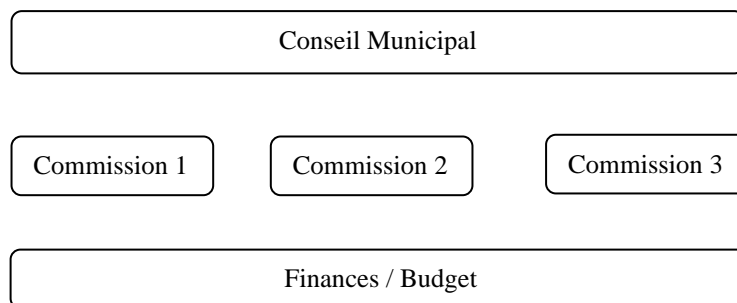
Dans chaque commission, les membres pourront instruire tout ou partie d'un dossier confié par le conseil.

En cas de besoin, les commissions pourront inviter d'autres membres du conseil, voire des personnes extérieures au conseil pour leur expertise. Ces invités ne disposent pas de voix délibérative.

Le maire est tenu informé des décisions prises par les commissions.

Une commission transversale Finances / Budget est également mise en place afin d'examiner au niveau global les besoins en fonctionnement et en investissements remontés par les commissions, les financements et ressources nécessaires et élaborer les budgets prévisionnels en conséquence.

### **Organisation générale**



#### **Commission Travaux / Voirie / Bâtiments**

Président M. Michel PERSONNIER  
Membres M. Bruno BARRALLON  
M. Franck DE DEMO  
M. Régis FOLLOT

#### **Commission Aménagement urbain / Bois et forêts / Environnement**

Président M. Grégory AUBERT  
Membres M. Franck DE DEMO  
M. Régis FOLLOT  
M. Elvis JEANNOT  
M. Pascal HADJUR

#### **Commission Fêtes / Cérémonies / Communication**

Président M. Dominique BAILLEUX  
Membres Mme Sylvine CHALLET  
Mlle Marine MERY

#### **Commission Finances / Budget**

Président M. Dominique BAILLEUX  
Membres M. Grégory AUBERT  
Mme Sylvine CHALLET  
M. Pascal HADJUR  
M. Michel PERSONNIER

### **Questions diverses**

**Commande de masques**

Les règles de déconfinement étant maintenant assouplies, on peut redouter quelques rebonds de l'épidémie notamment à la rentrée de septembre.

Le conseil décide à l'unanimité de se constituer un petit stock de masques lavables.

Ils seront commandés auprès du Conseil général qui propose des masques plus pratiques.

Seront commandés 2 masques par habitant

Taille enfant à partir de 4 ans

Taille adulte à partir de 12 ans

### **Accès aux mails de la commune**

Plusieurs membres du conseil ont accès à cette boîte aux lettres.

Le Maire donnera des recommandations pour une utilisation partagée afin que tous les messages soient traités par les bonnes personnes.

Ceci pour ne pas avoir à traiter des messages qui sont du ressort d'un autre conseiller ou encore de ne pas traiter un message pensant que c'est une autre personne qui l'aura fait.

### **Equipement informatique**

M. Bailleux indique qu'il a demandé un devis pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat ; les performances de l'équipement actuel ne permettent pas un travail efficace et le matériel ne peut plus être amélioré.

Une ligne a été prévue au budget pour cet équipement.

### **Assurance des élus**

Il est fortement conseillé aux élus de s'assurer à titre personnel pour les responsabilités encourues dans le cadre de leurs fonctions.

M. Bailleux indique qu'il va étudier ce dossier et en fera part aux membres du conseil.

### **Entretien des espaces verts**

Le contrat d'entretien qui court habituellement de Mars à Décembre a été renégocié avec la Société EAV compte tenu du fait que le confinement empêchait la réalisation des travaux.

La société est intervenue ce jour.

### **Mur du lavoir**

Mme CONVERSIN signale que des pierres se détachent du mur qui entoure le lavoir dans sa partie la plus haute. Des travaux sont à prévoir rapidement afin de le consolider.

### **Décorations de Noël**

M. BAILLEUX propose d'installer de nouvelles prises sur les poteaux d'éclairage de la rue de Chazan en vue des décorations de fin d'année.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de déléguer à M. Bailleux la possibilité de demander un devis au Siceco ainsi que les subventions possibles.

### **Prochain conseil**

Un prochain conseil devra être organisé avant la mi-juillet afin d'examiner :

Le bilan 2019

Le budget 2020

Il y sera également question des travaux à réaliser notamment en 2020, mais aussi à plus long terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

oOo